

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2023 À 16 H 00

Rapport N° 35

DÉSFFECTATION D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC- AVENUE ERNEST CRISTAL

Aujourd'hui L'an deux mille vingt trois, le six octobre, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 29 septembre 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal.

Préside la séance : Olivier BIANCHI, Maire

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Conseiller(e)s présent(e)s :

Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Dominique BRIAT, Nicolas BONNET, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Estelle BRUANT, Marion CANALES, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIE, Pierre SABATIER, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :

Rémi CHABRILLAT pouvoir à Yannick VIGIGNOL, Nicaise JOSEPH pouvoir à Dominique BRIAT, Magali GALLAIS pouvoir à Jean-Christophe CERVANTES, Jérôme AUSLENDER pouvoir à Cécile AUDET, Dominique ADENOT pouvoir à Marion CANALES, Jean-Pierre BRENAS pouvoir à Catherine PINET-TALLON, Fatima CHENNOUF-TERRASSE pouvoir à Diego LANDIVAR, Alparslan COSKUN pouvoir à Marianne MAXIMI, Vincent SOULIGNAC pouvoir à Estelle BRUANT

Arrivée de Mme BERNARD après l'élection de l'adjointe (question n°2).

M. le Maire prononce une suspension de séance après le vote de la question n°3 pour accueillir le Maire de Krementchouk et son Premier Adjoint et procéder au temps protocolaire de signature de l'accord de jumelage.

Le quorum étant atteint, la séance reprend à la question n°4.

Départs de M. AUSLENDER (pouvoir à Mme AUDET), de M. SABATIER (pouvoir à M. PILAUD) et de M. CHABRILLAT (pouvoir à M. VIGIGNOL) pendant le débat de la question n°7.

Arrivée de M. SABATIER avant le vote de la question n°8 (fin du pouvoir à M. PILAUD).

Rapport N° 35
DÉSFFECTATION D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC- AVENUE ERNEST CRISTAL

Clermont Auvergne Métropole exerce la compétence création, aménagement et entretien de voirie depuis le 1er janvier 2017.

A ce titre, il lui appartient de procéder aux désaffectations de l'usage public en préalable à tout déclassement du domaine public.

En application de l'article L 5211-57 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Ville de Clermont-Ferrand est sollicitée pour donner un avis concernant les désaffectations d'emprises situées sur son territoire.

En l'espèce, dans le cadre du projet « InsPire », la situation de la parcelle DK 38, siège de l'établissement le Kerry's, nécessite du fait du périmètre de la DUP et du projet de requalification de l'espace public, des régularisations foncières.

Ainsi, une partie de la terrasse actuelle doit être supprimée en raison de la nouvelle limite du domaine public.

A l'inverse, l'exploitant peut retrouver de la surface, à prendre sur l'espace public côté Rue de l'Eminée, sans inconvénient pour l'intérêt public. Cette deuxième procédure nécessitera un déclassement, qui ne peut intervenir qu'après que la Métropole, compétente en matière de voirie (et ses accessoires) aura désaffecté les parties orange et verte, telles qu'elles apparaissent sur le plan joint en annexe. L'avis favorable de la commune est requis en pareille circonstance.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'émettre un avis favorable à la désaffectation par Clermont Auvergne Métropole des portions du domaine public, figurant en orange et vert sur le plan ci-joint, à l'angle de la Rue de l'Eminée et de l'avenue Ernest Cristal, pour une superficie approximative de 17m².

| | | | | | | | |
|-----------------------------------|-----------|---|-------------------------|---|-------------------|---|---------------------|
| TOTAL VOTANTS : | 55 | = | 46 Conseillers Présents | + | 9 Représentés | - | 0 Non participation |
| TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : | 55 | = | Pour : 55 | + | Contre : 0 | | |
| Abstention : | 0 | | | | | | |

Pour ampliation certifiée conforme.

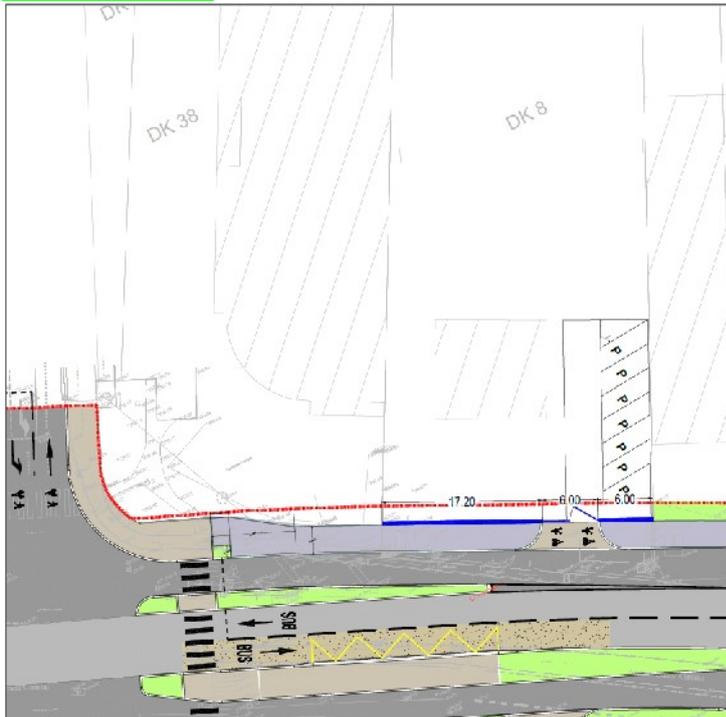
Fait à Clermont-Ferrand

La Secrétaire de séance,
Wendy LAFAYE

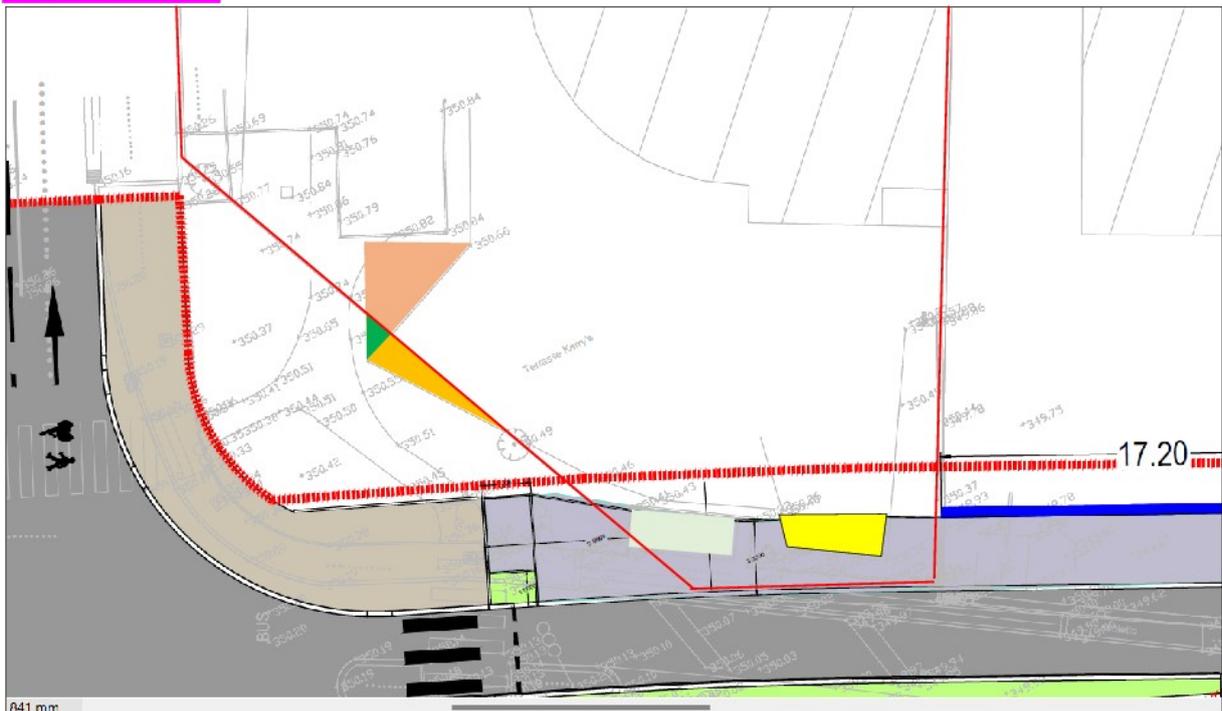
Le Maire,
Olivier BIANCHI



VUE D'ENSEMBLE



VUE RAPPROCHEE



- Limite actuelle cadastrale de la propriété (avant division)
- ■ ■ Limite de propriété après enquête publique suite DMPC
- Nouvelle limite de propriété proposée par le SMTC

Proposition de restitution de l'existant :

| | |
|--|---|
| | Surface de terrasse supprimée après acquisition et travaux (équivalent 8/10 clients) |
| | Surface de terrasse existante située sur le domaine public : à régulariser par acquisition auprès de CAM après déclassement |
| | Surface de terrasse à aménager pour compenser la partie supprimée => située sur le domaine public ; proposition d'acquisition auprès de CAM après déclassement |
| | Surface de terrasse à aménager pour compenser la partie supprimée => située sur les parties communes générales de la copropriété |